

**ADDENDUM 1**

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC6)

**ATLAS SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX**

**UNEP/CMS/COP14/Doc.20**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP14**

Recommandé pour adoption, avec modifications.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- Ajouter un nouveau paragraphe f) à la Décision 14.BB, qui se lirait comme suit :
  - f) communiquer des informations sur l'atlas sur le site Internet de la CMS.
  
- Ajouter une nouvelle décision 14.CC adressée au Conseil scientifique, qui se lirait comme suit :

***Adressée au Conseil scientifique***

14.CC Le Conseil scientifique est invité à :

- a) conseiller et orienter le Secrétariat pour qu'il mette à jour les modules existants de l'atlas et en crée de nouveaux ;
- b) conseiller et orienter le Secrétariat pour qu'il rende l'atlas plus facile à utiliser, si nécessaire ;
- c) collaborer étroitement avec le Secrétariat et les parties prenantes concernées pour faire connaître les modules existants et en encourager l'utilisation par des moyens appropriés, tels que des webinaires ;
- d) fournir des recommandations pour la COP15 concernant l'enrichissement de l'atlas à l'avenir.